

**CONSETEMENT DU CONJOINT AU TRANSFERT DE
FONDS IMMOBILISÉS À UN FONDS DE REVENU VIAGER
OU À UN FONDS DE REVENU DE RETRAITE IMMOBILISÉ**
(Terre-Neuve et Labrador)

1. Je, _____, suis le « conjoint » de (nom au complet) _____, qui est un participant ou un ancien participant d'un régime de retraite régi par la *Loi sur les régimes de retraite de Terre-Neuve et Labrador*, ci-après nommée « la législation applicable des régimes de retraite ».
2. Être le conjoint du participant ou de l'ancien participant signifie que : (cochez une case)
- Je suis marié avec le participant ou l'ancien participant et je ne suis pas séparé de cette personne pour la précédente période de temps déterminée par la législation applicable des régimes de retraite.
- Je vis avec le participant ou l'ancien participant dans une relation conjugale pour la précédente période de temps déterminée par la législation applicable des régimes de retraite.
3. Je comprends que mon conjoint veut transférer ses prestations de retraite à un Fonds de Revenu Viager (FRV) ou à un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), et que mon consentement écrit est nécessaire pour permettre à mon conjoint d'effectuer le transfert.
4. Je comprends que
- (a) le transfert de la prestation de retraite à un FRV/FRRI permettra à mon conjoint de gérer son propre fonds de pension et permettra une certaine souplesse pour déterminer quand l'argent sera utilisé pour acheter une rente viagère,
- (b) les sommes restantes dans le FRV/FRRI peuvent servir à acheter une rente viagère et
- (c) en fournissant mon consentement écrit, je ne renonce pas à mes droits de prestations de survivant ou d'autres prestations qui peuvent être disponibles à la rupture du mariage selon la législation applicable aux régimes de pension.
5. Je comprends également qu'avant l'achat d'une rente viagère, un FRV/FRRI permettra à mon conjoint de retirer annuellement une partie de l'argent du FRV/FRRI, sous réserve des limites de retraits minimums et maximums. Le montant de retrait maximum est établi pour veiller à ce qu'une somme suffisante demeure dans le FRV/FRRI pour acheter une rente viagère. Toutefois, je comprends que le niveau de revenu de pension ou de prestation de survivant à ma disposition dans les années à venir peut être sensiblement réduit si :
- (a) mon conjoint choisit de retirer le maximum autorisé chaque année, et/ou
- (b) le rendement des placements du fonds est faible.
6. Néanmoins, je consens à ce transfert de fonds immobilisés vers un FRV/FRRI et certifie que
- (a) j'ai lu et compris ce formulaire,
- (b) j'ai lu et compris le document de transfert,
- (c) ni mon conjoint ou personne d'autre n'a fait pression sur moi pour signer ce formulaire,
- (d) mon conjoint n'est pas présent lors de la signature du présent formulaire,
- (e) je comprends que
- i. ce formulaire présente uniquement une description générale de mes droits légaux en vertu des règlements et de la législation des régimes de retraite, et
- ii. pour connaître tous mes droits légaux, je dois lire les lois et règlements applicables sur les régimes de retraite, et/ou demander un avis juridique, et
- (f) je comprends que je suis éligible à une copie de ce formulaire de consentement et à une copie du contrat du FRV/FRRI.
7. Je consens au transfert de fonds immobilisés à un FRV/FRRI.

Signé à _____ province de _____ le _____ 20 _____.

X

SIGNATURE DU CONJOINT DU PARTICIPANT OU DE L'ANCIEN PARTICIPANT

Date de naissance du conjoint (AAAA MM JJ)

Numéro de compte FRV/FRRI

Numéro de téléphone (résidence)

Numéro de téléphone (travail)

DÉCLARATION DU TÉMOIN

- Je certifie que :
- (a) mon nom complet est : _____
- (b) mon adresse est : _____
- (c) j'ai été témoin que ce conjoint a signé cet accord en l'absence de son conjoint.

X

Signature du témoin

Date (AAAA MM JJ)

Numéro de téléphone (résidence)

Numéro de téléphone (travail)

INSTRUCTIONS

Ce formulaire doit être rempli lorsqu'un participant ou ancien participant est admissible et souhaite transférer l'argent immobilisé dans un FRV/FRRI en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite Terre-Neuve et Labrador*.

Le formulaire doit être :

- a) complété dans son intégralité (voir l'addenda pour la législation des régimes de retraite applicable),
- b) signé par le conjoint sans la présence immédiate du participant ou ancien participant, et signé par le témoin de façon indépendante avant le transfert, et
- c) déposé chez l'administrateur du régime de retraite ou la société émettrice du contrat du FRV/FRRI selon le cas, et
- d) une copie doit être remise au conjoint qui a signé le présent formulaire de consentement.